

PAR COURRIEL



Montréal, le 17 juin 2021



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 0801-01-2021-2022-180**

---

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande reçue le 16 juin et transférée à la responsable de l'accès à l'information le même jour, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec le nombre d'accusés sous la juridiction de la CETM dont l'établissement désigné est l'Institut Douglas ou l'Hôpital général du Lakeshore pour l'année en cours, ainsi que pour les cinq (5) dernières années.

Après analyse de votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que les informations demandées peuvent vous être communiquées. Vous trouverez donc ci-joint un tableau avec les renseignements demandés.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques  
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Tableau